

Bernard CUMIN
Les Hauts de Fontaines BatA2
La CIOTAT

le 21/12/08

À

Mr SANTANIELLO

Monsieur

J'ai bien reçu votre courrier du 05/12/07 et vous en remercie.

Par ce courrier vous m'apprenez qu'une nouvelle société vous a proposé une étude pour le remplacement du matériel trop bruyant

Depuis j'ai appris que cette société s'était désistée pour incapacité mais avait présenté la sté B&B, peut être professionnelle dans le domaine de la VMC.

Cette remplaçante pourrait assurer le changement et la reprise de l'ancien matériel à condition d'obtenir la maintenance des VMC de la copropriété. Mais ce changement ne peut se faire sans l'accord de l'assemblée générale du mois de mars. En cas d'accord, le changement ne se ferait qu'au 01/01/09.

Autre question: dans ces conditions B&B acceptera t-elle de faire le changement dès le mois de mars?

Et l'on continue de conditionnel en peut être, de sociétés miracles en revirements hasardeux mais avec une ligne directrice: le laxisme.

Aujourd'hui je vous demande de m'assurer par courrier que la VMC en place sera remplacée au mois de mars (après l'AG) et cela par un matériel moins bruyant.

Si au 15/01/08 je n'obtiens aucune assurance de votre part, ne restera pour ma part qu'une solution juridique pour régler cette affaire qui n'a que trop duré.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

